

gouvernement fédéral pourra-t-il jamais se retrouver dans ce domaine. Il y a une chose certaine: la mise en disponibilité des deniers publics du gouvernement fédéral pour la construction de logements a beaucoup gonflé le prix des maisons et surtout la valeur des terrains. Ainsi, en réglant ou en tâchant de régler un problème, nous en avons créé un autre.

Afin d'atténuer ces désavantages, ces effets nuisibles, les deniers fédéraux devraient servir surtout à la construction de logements à prix modique pour les gens dont le revenu est inférieur à la moyenne nationale. Cela comprendrait les maisons à prix modique sans première mise et les maisons à loyer modique pour ceux qui ne peuvent pas se permettre d'en acheter. Je songe en particulier à des maisons à prix modique pour les pêcheurs qui n'ont pas besoin de maisons construites selon les prescriptions ordinaires et j'aimerais bien que le ministre s'assure quels sont les progrès réalisés à cet égard.

Une autre façon de contrecarrer les effets inflationnistes de la mise en disponibilité de deniers publics pour les logements consisterait à encourager la mise en marche de coopératives de logement. J'ai eu quelque expérience personnelle dans ce domaine, ayant aidé à organiser une coopérative d'anciens combattants après la seconde Grande Guerre. Les membres de cette coopérative ont réussi à construire leurs maisons pour un peu plus que la moitié du prix de l'entrepreneur. Je sais que, bien organisée, une coopérative de logement peut remporter beaucoup de succès et j'incite le gouvernement à encourager dans toute la mesure possible cette activité.

M. Fisher: Monsieur le président, trois députés, dont mon bon ami le représentant de Fort-William, ont évoqué les difficultés qu'éprouvent les petites villes à obtenir des fonds destinés au logement en recourant aux dispositions de la loi nationale sur l'habitation ou aux services de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Le ministre nous a assuré qu'il fera quelque chose à ce propos. Je me demande cependant si, en lui donnant quelques exemples des difficultés éprouvées dans ma circonscription, je ne lui permettrais pas de constater qu'il faudra recourir à des mesures précises et concrètes pour régler cette question et qu'il ne suffit pas qu'il nous assure de façon générale que les fonctionnaires de la Société centrale d'hypothèques et de logement sont animés d'excellentes intentions. J'ai bien constaté que, dans la région de la tête des Lacs, ces fonctionnaires sont animés d'excellentes intentions et connaissent parfaitement la situation, mais même s'ils ne me l'ont pas dit, je crois qu'ils sont en butte à de véritables difficultés économiques.

La construction de logements comporte un nombre de facteurs déterminants, y compris le salaire en vigueur dans la région pour les charpentiers et les autres ouvriers du bâtiment. Ma circonscription, d'une superficie approximative de 600 sur 300 milles, compte un certain nombre de petites localités disséminées. Dans ces localités, les contrats syndicaux sont généralement appliqués de sorte que les charpentiers gagnent bien au-dessus de \$2 l'heure. Par ailleurs, ces localités sont distantes de tout point central,—tel que Port-Arthur situé à l'extrémité sud-ouest,—qui pourrait procurer les matériaux et fournitures nécessaires à la construction de logements. Je pense aux accessoires de plomberie, aux blocs de ciment et autres fournitures de ce genre. En d'autres termes, le centre de distribution le plus important de notre région n'est pas bien situé pour l'expédition des fournitures de construction dans une localité où les salaires sont élevés, telle que Hornepayne par exemple, qui est à environ 340 milles de Port-Arthur. Pour le moment, pas une seule maison ne se construit à Hornepayne sous l'empire de la loi nationale sur l'habitation, bien que cette localité enregistre les salaires les plus élevés de ma circonscription car elle représente un centre divisionnaire ferroviaire très actif.

Cette situation est encore aggravée dans ma circonscription par le fait que cette région isolée compte un certain nombre de localités où les conditions d'habitation sont exceptionnellement bonnes. C'est ce que l'on peut appeler des localités patronales. Il y a par exemple d'excellentes habitations à Manitowadge dans le centre de ma circonscription, soutenues par la mine de Geco. Nous avons également Terrace-Bay et Marathon qui sont des localités vivant de la pâte de bois et du papier. Un patronat très éclairé et influencé par l'exemple des États-Unis a entrepris de fournir à ses employés un niveau d'habitation supérieur à celui de la ville de Port-Arthur. De la sorte, l'on trouve comme voisines des localités à très bas niveau d'habitation comme Geraldton, Beardmore et Longlac. J'ai même obtenu des chiffres qui prouvent qu'au cours des six premiers mois de l'an dernier quatre maisons seulement ont été construites en vertu de la loi nationale sur l'habitation en dehors de la cité de Port-Arthur.

Les hauts fonctionnaires de la Société centrale d'hypothèques et de logement font de grands efforts pour étendre les prêts directs aux localités se trouvant au-delà de la tête des lacs, mais pour l'instant ils n'ont pas obtenu beaucoup de résultats. Il semble bien que l'on ne puisse construire une maison de façon rentable dans ces localités lointaines, une maison que les gens peuvent payer, à